

2010

Susan Hickey - #19763246

On February 9th, 2010, the Complaints Committee met to consider a complaint regarding a member reported for acting disrespectfully towards a resident's family. The daughter of the resident stated that she had arrived at the nursing home wanting to take her mother for a walk, but wanted to change her mother's shoes in order to give her better footing. The daughter and the resident were in the bathroom in the process of changing the resident's footwear when the member allegedly came in and asked what was going on. The daughter of the resident reported that an exchange of words occurred during which the member told the daughter to leave the slippers on and that she was not allowed in the room while care was being given. Witnesses reported that the member raised her voice. The member accepted the employer's suspension without question. She expressed, both orally and in a written submission, genuine remorse for her actions and explained that she was experiencing pressure and stress in her personal life.

The Complaints Committee found that the member showed a lack of professional judgment, but chose not to send the complaint for review before the Discipline and Fitness to Practise Committee. Instead, the member spent time with the Practice Consultant of the Association to discuss her unethical behaviour and to review the Code of Ethics, the Standards of Practice, and the *Licensed Practical Nurses Act*. The committee informed the member that should there be any other incidents regarding her professional conduct in the future, the information involving this incident may be reintroduced.

Susan Hickey – # 19763246

Le 9 février, 2010, le Comité de révision des plaintes s'est rencontré pour considérer une plainte dont l'objet était une IAA accusée d'agir de façon irrespectueuse envers la famille d'une résidente. La fille de la résidente dit être arrivée au foyer de soins avec l'intention de sortir sa mère pour une marche. Afin de lui assurer un meilleur pied, elle voulut changer les chaussures de sa mère. La mère et la fille étaient dans la salle de bain en train de faire le changement de chaussures lorsque l'IAA est entrée en leur demandant qu'est-ce qui se passait. Selon la fille de la résidente, il y eut un échange de mots et le membre aurait dit à la fille de laisser les pantoufles aux pieds de sa mère et qu'elle n'était pas permise dans la chambre lorsque des soins étaient dispensés. Selon des témoins, les deux personnes montèrent la voix et leurs agissements étaient discutables. L'employée-membre accepta la suspension imposée par l'employeur sans poser de questions. Elle exprima verbalement et par écrit, dans sa réplique, regretter ses actions. Aussi, elle expliqua vivre beaucoup de stress dans sa vie personnelle.

Le Comité de révision des plaintes reconnut que ladite défenderesse-membre avait démontré un manque de jugement professionnel, cette dernière opta de ne pas soumettre une requête pour des fins de révision auprès du Comité de discipline et d'aptitude à exercer la profession. Mais plutôt, choisit de rencontrer le consultant en pratiques de l'Association afin de discuter de son manque de professionnalisme et de faire une révision du Code d'éthique des IAA, des Standards de pratiques, de son comportement éthique et de sa carrière. Le Comité avisa le membre que si, à l'avenir elle faisait l'objet de d'autres plaintes se rapportant à son comportement, toutes les informations se rapportant à cet incident seraient introduites aux assises.